



## Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger

**F**in 2013, 7,10 millions de salariés en France travaillent dans une entreprise multinationale du secteur marchand non agricole, dont 1,85 million dans une entreprise sous contrôle étranger. L'emploi sous contrôle étranger a diminué de 12 % entre 2008 et 2013. Cette baisse s'est opérée essentiellement en 2009 ; les effectifs sont restés quasiment stables ensuite.

Les salariés des multinationales étrangères travaillent le plus souvent dans l'industrie : c'est le cas pour 37 % d'entre eux en 2013. Cependant, cette part s'est réduite de 6 points en cinq ans, au profit du commerce.

Les multinationales étrangères implantées en France sont contrôlées essentiellement par les pays de l'Union européenne (UE), les États-Unis et la Suisse : les firmes de ces pays emploient respectivement 1,13 million, 400 000 et 150 000 salariés en France. Le nombre de salariés employés par les multinationales contrôlées par les Bric (Brésil, Russie, Inde, Chine) reste modeste. Cependant, il a augmenté de 31 % entre 2008 et 2013, alors qu'il a diminué dans le même temps pour les firmes de l'UE et américaines.

Les parties implantées en France des multinationales sous contrôle étranger correspondent le plus souvent à des entreprises de taille intermédiaire (ETI) : cette catégorie d'entreprise concentre plus de la moitié de leurs emplois. En particulier, les ETI sont surreprésentées dans l'emploi industriel sous contrôle étranger.

Manuella Baraton et Julien Lemasson, division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee

Avec l'internationalisation de l'économie, les salariés des entreprises en France travaillent fréquemment pour des firmes multinationales, qu'elles soient sous contrôle étranger ou sous contrôle français (*définitions et encadré*). Fin 2013, dans le secteur marchand non agricole, les premières représentent 12 % de l'emploi salarié, les secondes 35 % et les autres entreprises françaises, 53 %. Ainsi, 7,10 millions de salariés (près d'un sur deux du secteur marchand non agricole) sont employés par une firme multinationale. En particulier, 1,85 million (près d'un sur huit) travaille dans une firme multinationale sous contrôle étranger (*figure 1*).

### Après une forte baisse en 2009, l'emploi sous contrôle étranger est stable jusqu'en 2013

Entre 2008 et 2013, l'emploi salarié dans les multinationales sous contrôle étranger a reculé de 12 %. Sur la même période, en comparaison, l'effectif des multinationales sous contrôle français a progressé de 12 % et celui des autres entreprises françaises a diminué de 5 %.

Le recul de l'emploi salarié sous contrôle étranger est donc notable. Il s'est produit principalement en 2009 (-11 %), au cœur de la crise économique. Au cours des quatre années suivantes, les effectifs sont restés quasiment stables, avec une baisse globale de 1 %.

### Une forte orientation industrielle des firmes sous contrôle étranger

En France, les multinationales étrangères sont beaucoup plus orientées vers l'industrie que les autres entreprises (*figure 2*) : en 2013, elles emploient 37 % de leurs salariés dans ce secteur (680 000 personnes), contre 27 % pour les multinationales françaises (1,42 million de personnes) et 14 % pour les autres entreprises françaises (1,12 million de personnes).

Depuis 2008, les multinationales étrangères dominent certaines activités comme l'industrie du papier et du carton, où elles concentrent 53 % des emplois salariés, et la métallurgie (50 %). Elles sont également

particulièrement présentes dans la fabrication de machines et d'équipements (49 %). Cette surreprésentation des firmes étrangères dans l'industrie peut s'expliquer par différents facteurs. Ainsi, elle peut refléter la volonté de certaines entreprises de garder la maîtrise d'une technologie innovante ou d'un savoir-faire spécifique. Par exemple, une entreprise multinationale étrangère peut préférer s'implanter en France plutôt que d'y sous-traiter sa production, afin de rester la seule à exploiter sa technologie. En outre, les

multinationales peuvent souhaiter avoir des unités de production proches des marchés finaux pour réduire les coûts de transport des biens produits.

### La part de l'emploi étranger diminue dans l'industrie mais s'accroît dans le commerce

Cependant, cette forte composante industrielle des multinationales étrangères s'est réduite en cinq ans : la part des salariés de ces firmes travaillant dans l'industrie a diminué de 6 points entre 2008 et 2013. À l'opposé, elle a augmenté de 1 point pour les multinationales françaises.

Cette diminution du poids de l'industrie dans l'emploi des firmes étrangères profite à d'autres secteurs d'activité. Notamment, la part du commerce dans l'emploi sous contrôle étranger a augmenté de 4 points pour atteindre 27 % en 2013 ; elle est ainsi plus élevée que pour les multinationales françaises (15 %) ou les autres entreprises françaises (23 %). En plus de l'industrie, le commerce est donc également surreprésenté, en 2013, dans l'emploi salarié des firmes étrangères.

### Des emplois principalement sous contrôle européen ou américain

L'Union européenne (UE), les États-Unis et la Suisse contrôlent les multinationales étrangères employant le plus de salariés en France. C'est vrai sur toute la période 2008-2013.

Ainsi, fin 2013, 1,13 million de salariés, soit 61 % de l'emploi salarié sous contrôle étranger, travaillent dans une entreprise dont le centre de décision (*définitions*) est en UE hors France. Pour 400 000 salariés (22 %), ce centre de décision est aux États-Unis et pour 150 000 salariés (8 %), il est en Suisse. Au sein de l'UE, l'Allemagne (312 000 salariés) et le Royaume-Uni (190 000 salariés) sont les deux pays dont les firmes emploient le plus de salariés en France (*figure 3*), suivis de la Belgique, qui est dépassée par la Suisse. Divers facteurs peuvent expliquer l'intensité d'implantation des entreprises de certains pays en France : la proximité géographique (Allemagne, Royaume-Uni, Suisse, Belgique...), la recherche de débouchés commerciaux (États-Unis, Japon...), voire la langue commune (Canada).

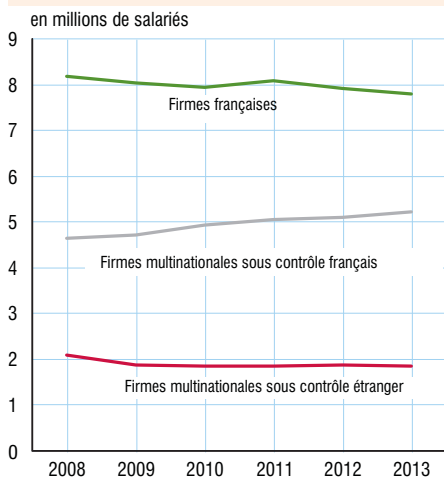
### Les multinationales des Bric, encore peu présentes, mais en forte croissance

Les entreprises sous le contrôle des pays émergents tiennent en France une place encore très modeste (*figure 4*). Celles sous le contrôle des Bric (Brésil, Russie, Inde, Chine) n'emploient ensemble que 22 000 salariés en France en 2013, soit seulement 1 % de l'emploi salarié total des firmes multinationales étrangères. La Chine est, de ces quatre pays, celui dont l'emploi est le plus élevé en France (12 000 salariés). Elle n'arrive cependant qu'au 15<sup>e</sup> rang des pays de contrôle, devant la Russie (5 000 salariés), l'Inde (4 000 salariés) et le Brésil (1 000 salariés). Toutefois, le déploiement de ces pays émergents est dynamique : le nombre de salariés travaillant pour une entreprise contrôlée par les Bric a augmenté de 31 % entre 2008 et 2013. À l'opposé, il a diminué de 17 % pour les entreprises sous contrôle de pays de l'Union européenne et de 12 % pour les firmes américaines.

### L'emploi des multinationales étrangères est concentré dans des ETI

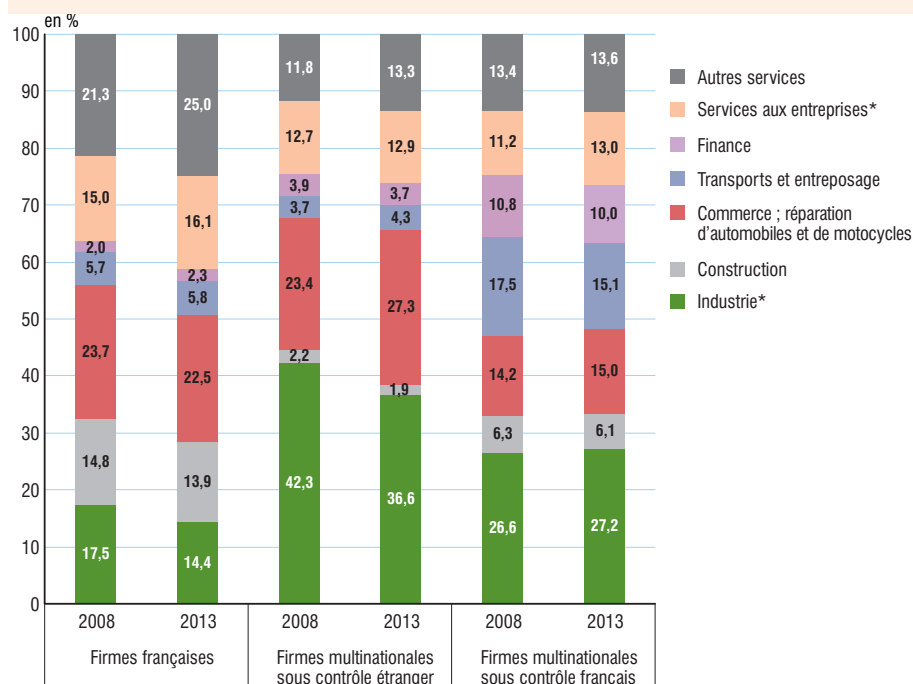
Les entreprises sont classées en quatre catégories (*définitions*), en fonction de leur effectif, de leur chiffre d'affaires et du total de leur bilan en France. Seuls sont pris en compte les effectifs ou résultats correspondant à la « trace » française de ces entreprises (partie implantée sur le territoire français). Ainsi, une firme multinationale étrangère très étendue dans le monde peut ne pas être classée, pour sa partie française, dans la catégorie des grandes entreprises, mais dans celle des entreprises de taille intermédiaire (ETI), voire dans celle des petites et moyennes entreprises.

#### 1 L'emploi salarié sous contrôle étranger diminue entre 2008 et 2013



Lecture : en France, fin 2013, l'emploi sous contrôle étranger s'élevait à 1 850 000 salariés dans l'ensemble des sociétés du secteur marchand, y compris le secteur financier.  
Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).  
Source : Insee, Lifi, Esane, Clap.

#### 2 L'emploi sous contrôle étranger de moins en moins concentré dans l'industrie



\* Voir *définitions*.

Lecture : en France, fin 2013, parmi les salariés des multinationales sous contrôle étranger, 36,6 % travaillent dans l'industrie.  
Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).  
Source : Insee, Lifi, Esane, Clap.

Fin 2013, l'emploi des implantations étrangères en France est concentré dans des ETI, pour 51 % des salariés. Cette part n'est que de 26 % pour les multinationales françaises et de 16 % pour les autres entreprises (figure 5). Toutefois, l'emploi des ETI sous contrôle étranger a diminué de 13 % entre 2008 et 2013. Au contraire, l'emploi des ETI sous contrôle français a augmenté, de 41 % pour les multinationales et de 4 % pour les autres entreprises françaises.

Les ETI sont particulièrement surreprésentées dans l'emploi industriel étranger : 64 % des salariés du secteur industriel sous contrôle étranger sont employés dans une ETI. Cette part n'est que de 35 % pour les firmes multinationales sous contrôle français. ■

### Les unités sous contrôle étranger

Les unités sous contrôle étranger se décomposent en deux catégories : les entreprises sous contrôle d'un groupe étranger et les unités indépendantes de nationalité étrangère.

Les **entreprises sous contrôle d'un groupe étranger** sont dépendantes d'un groupe (*définitions*) dont le centre de décision est implanté hors de France. Cette catégorie est largement majoritaire au sein des firmes multinationales sous contrôle étranger : en 2013, elle représente 92 % des firmes multinationales étrangères et 99 % de leur effectif salarié.

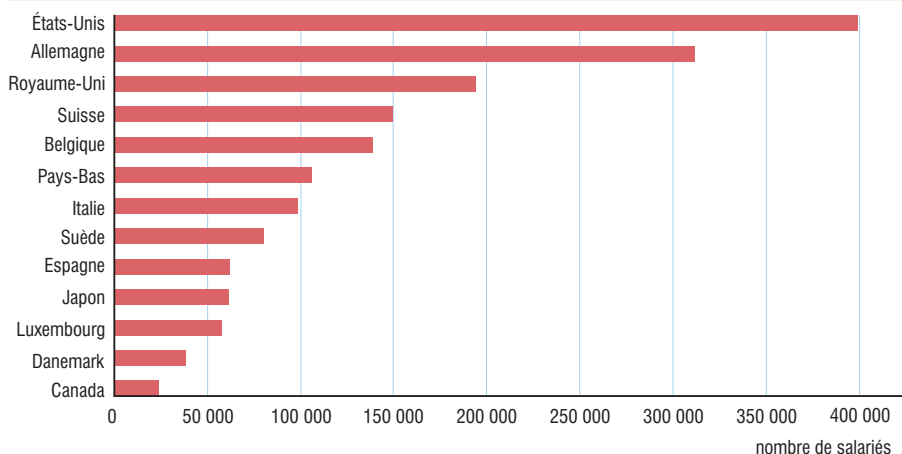
Les **unités indépendantes de nationalité étrangère** se répartissent en deux sous-ensembles.

D'une part, elles comprennent les *unités locales implantées en France* : on parle généralement d'établissements ou de succursales en France. Elles ont renseigné une déclaration auprès de leur centre de formalités des entreprises pour obtenir un identifiant SIREN et exercer leur activité.

D'autre part, elles comprennent les *unités étrangères ayant une activité en France, mais sans implantation en France*. Par exemple, un commerçant étranger qui livre en France remplira une déclaration TVA. Ou encore, une entreprise étrangère employant des salariés rémunérés en France renseignera une déclaration annuelle de données sociales ; c'est par exemple le cas des représentants qui recherchent une nouvelle clientèle ou une implantation en France.

Ces deux types d'unités indépendantes étrangères sont immatriculés au répertoire Sirene pour des besoins fiscaux et sociaux. En 2013, 94 % de leurs effectifs sont classés dans le répertoire en tant que « sociétés commerciales étrangères immatriculées au registre du commerce et des sociétés ». L'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni concentrent 57 % des salariés de ces unités.

### 3 Les premiers pays d'origine des emplois sous contrôle étranger en 2013 : un contrôle européen et américain



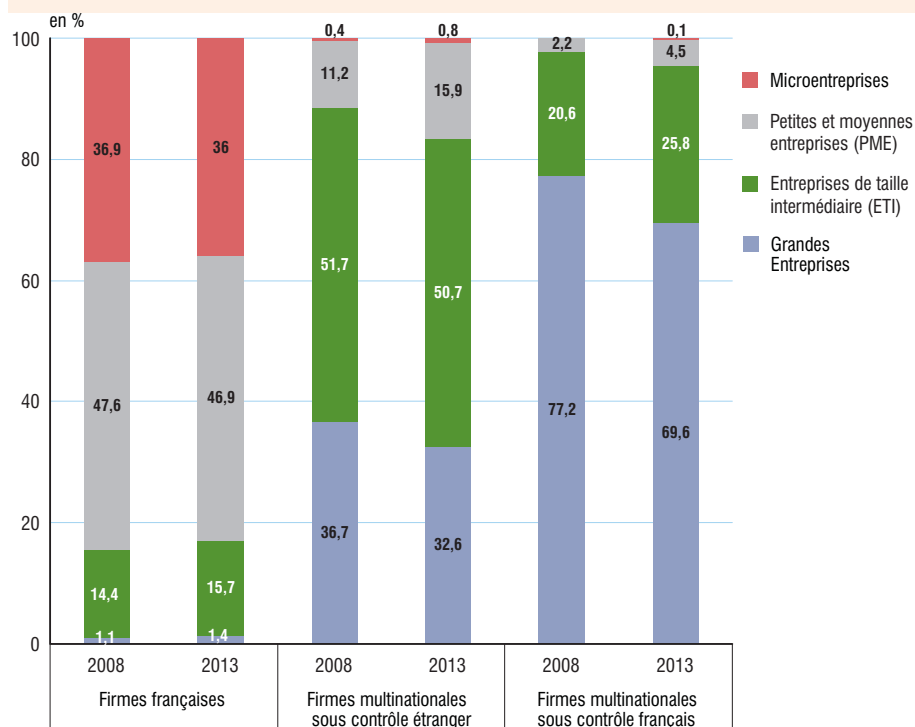
Lecture : 400 000 salariés en France sont employés par une firme multinationale américaine en 2013.  
Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).  
Source : Insee, Lifi, Esane, Clap.

### 4 L'émergence certaine des Bric

| Effectifs des emplois en France contrôlés par... | 2008             | 2013             | Évolution (en %) |
|--|------------------|------------------|------------------|
| <b>Ensemble des Bric :</b>                       | <b>16 900</b>    | <b>22 200</b>    | <b>31,0</b>      |
| Brésil   | 300              | 1 100            | 251,9            |
| Russie   | 3 600            | 5 200            | 44,8             |
| Inde   | 3 700            | 4 100            | 11,2             |
| Chine y compris Hong Kong                        | 9 300            | 11 800           | 26,2             |
| <b>Singapour</b>                                 | <b>900</b>       | <b>1 300</b>     | <b>35,4</b>      |
| <b>UE28 (hors France)</b>                        | <b>1 370 000</b> | <b>1 130 900</b> | <b>-17,5</b>     |

Lecture : fin 2013, 4 100 salariés en France travaillent pour une entreprise contrôlée par l'Inde.  
Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).  
Source : Insee, Lifi, Esane, Clap.

### 5 L'emploi sous contrôle étranger concentré dans les ETI



Note : voir en *définitions* les quatre catégories d'entreprises.  
Lecture : fin 2013, 50,7% des salariés des multinationales étrangères implantées en France travaillent dans une ETI.  
Champ : France, ensemble des entreprises non agricoles des secteurs marchands (y compris activités financières et d'assurance, hors salariés intérimaires).  
Source : Insee, Lifi, Esane, Clap.

## Sources

Le règlement (CE) n° 716/2007 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères (règlement FATS pour « *Foreign Affiliated Statistics* ») prévoit une collecte annuelle de données à l'échelle de l'Union. Ces statistiques couvrent :

– les statistiques « entrantes » (*Inward FATS* ou IFATS), c'est-à-dire les statistiques relatives à l'activité des filiales des multinationales étrangères qui participent à l'économie déclarante ;

– les statistiques « sortantes » (*Outward FATS* ou OFATS), c'est-à-dire les statistiques qui décrivent l'activité à l'étranger des filiales étrangères des multinationales contrôlées par l'économie déclarante. Cette étude est centrée sur les statistiques entrantes pour la France, *i.e.* les statistiques relatives à l'activité des filiales des multinationales étrangères qui participent à l'économie française. Les résultats sont issus de trois sources élaborées par l'Insee.

Premièrement, le **système d'information Lifi** (enquête Liaisons financières jusqu'en 2011) permet de recenser les détentions de capitaux, d'identifier les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour (ensemble des unités légales qui les composent). Jusqu'en 2011, chaque année, des entreprises étaient interrogées sur leurs actionnaires et leurs participations. Les parts de détention de capital et les droits de vote entre sociétés étaient recensés au 31 décembre. Cette enquête était complétée par une base de données privée, constituée à partir des obligations de publicité légale auprès du greffe du tribunal. Depuis 2012, l'enquête Lifi a été remplacée par l'utilisation de données administratives fiscales.

Deuxièmement, le **dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane)** rassemble, depuis 2008, les informations comptables sur les entreprises obtenues à partir des déclarations fiscales et sociales. Ces dernières sont complétées par une enquête auprès de 150 000 entreprises.

Troisièmement, le **système d'information sur la connaissance locale de l'appareil**

**productif (Clap)** recense et localise les effectifs salariés en France, hors intérimaires, au 31 décembre de chaque année.

## Définitions

Les **firmes multinationales** sont dans cette étude constituées des groupes implantés en France dont au moins une filiale ou le centre de décision est situé à l'étranger, ainsi que des unités présentes en France dont le siège est à l'étranger (*encadré*). Elles sont dites respectivement **sous contrôle français** ou **sous contrôle étranger** selon que leur centre de décision (ou le siège social de l'unité) est implanté en France ou à l'étranger.

Les **firmes françaises** (ou « **autres entreprises françaises** ») sont des entreprises « mononationales » françaises, qu'il s'agisse de groupes « franco-français » ou d'entreprises françaises indépendantes.

**Groupe** : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision *via* le contrôle des droits de vote. Ce dernier est principalement approché par la détention capitalistique directe ou indirecte de plus de 50 % des actions.

**Nationalité du groupe ou pays de contrôle** : la nationalité du groupe est déterminée par le pays d'implantation de son **centre de décision**, (*Global Decision Center - GDC*). Ce dernier correspond à l'entité qui prend les décisions stratégiques du groupe, où se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration.

Le centre de décision correspond le plus souvent, mais pas toujours, à la « tête ultime », (aussi appelée GGH par Eurostat pour « *Global Group Head* ») ou encore « tête de groupe ». Cette dernière est l'entreprise non contrôlée directement ou indirectement par une autre entreprise et qui détient le contrôle financier direct ou indirect des filiales du groupe. Si par exemple la tête de groupe est une holding financière implantée au Luxembourg, mais qu'une recherche d'experts (à la lecture du rapport d'activité notamment) montre que le centre de décision est une filiale située

en France, alors le groupe est français et non luxembourgeois.

Les **quatre catégories d'entreprises**, telles que définies par le décret n° 2008-1354 de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 18 décembre 2008, sont les suivantes :

– les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ; les microentreprises font partie des PME ;

– les **petites et moyennes entreprises (PME)** occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros ;

– les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;

– les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

### Secteur d'activité :

Dans cette étude, l'**industrie** regroupe les industries extractives, l'industrie manufacturière, ainsi que la production et la distribution d'eau et d'électricité, soit les sections B à E de la nomenclature d'activités françaises (NAF). Le regroupement « **Services aux entreprises** » correspond aux sections M et N de la NAF rév. 2.

## Bibliographie

- Angel J.-W., Régnier V., « Les groupes étrangers en France : en dix ans, 1,8 fois plus de salariés », *Insee Première* n° 1069, mars 2003.
- Boccara F., Hecquet V., D'Isanto A., Picard T., « L'internationalisation des entreprises et l'économie française », in « Les entreprises en France », coll. *Insee Références*, octobre 2013.
- Boccara F., Picard T., « Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », *Insee Première* n° 1558, juin 2015.
- Héricher C., Topiol A. « Les groupes français multinationaux en 2012. De plus en plus présents hors de l'Union européenne », *Insee Focus* n° 21, mars 2015.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
**Directeur de la publication :**  
Jean-Luc Tavemier  
**Rédacteur en chef :**  
E. Nauze-Fichet  
**Rédacteurs :**  
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-  
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre  
**Maquette :** C. Kohler  
**Impression :** Jouve  
**Code Sage** IP161611  
ISSN 0997 - 3192

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : [www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) : <http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :  
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

